

Conseil général

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

du 11 décembre 2017

N° 3 / 2017

La Présidente, Mme Rita Alma, ouvre la troisième séance du Conseil général de l'année 2017 à 20h20.

Elle souhaite la bienvenue à Mme Véronique Breda, Présidente de l'ASCOT qui est là ce soir pour donner des explications complémentaires ou répondre à des questions sur le préavis no 3/2017 concernant les statuts de l'ASCOT.

La Présidente invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence pour rendre hommage à M. Victor Jordao qui est décédé le 30 novembre 2017. M. Jordao était un membre précieux pour le Conseil, pour l'Amicale et pour notre Communauté.

La Présidente demande à l'assemblée de débattre avec respect et politesse. Les interventions doivent être brèves, claires et audibles de manière à ce que l'ensemble de l'assemblée puisse entendre ce qui est dit, et permettre ainsi un enregistrement optimal de la séance.

Seuls les citoyens assermentés jusqu'à ce jour ont reçu les documents concernant la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

Ordre du jour

1. Appel, assermentation
2. Promotions civiques
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017
4. Propositions individuelles et pétitions
5. Communications du bureau
6. Communications des représentants aux associations intercommunales
7. Communications de la municipalité
8. Election d'un nouveau membre à la commission d'urbanisme et des bâtiments
9. Préavis municipal n° 3/2017 concernant les statuts de l'ASCOT
10. Préavis municipal n° 4/2017 concernant le budget 2018
11. Divers

L'assemblée accepte l'ordre du jour tel que proposé à la majorité.

1. Appel et assermentation

Citoyens assermentés au 11 décembre	65
Citoyens assermentés ce soir	3
Total des citoyens assermentés	68
Citoyens présents à l'appel	53
Citoyens excusés	5
Citoyens absents	10

Majorité pour les votes de ce Conseil est 26 (total des citoyens présents à l'appel / 2).

Personnes excusées

MM Jean Carlo Bartolini, Gabriele de Matteo, Marc-Edouard Junod, Gérald Moget et Mme Marie-Thérèse Ramseyer.

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés, soit 23 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

Les personnes non assermentées sont les bienvenues, mais elles sont invitées à rester au fond de la salle. Elles ne peuvent ni participer au débat, ni prendre la parole, ni voter.

2. Promotions civiques

Deux jeunes sont présents ce soir pour les promotions civiques: Mlles Yun Hyeon-Ji et Carla Stecher. La Présidente les félicite et leur distribue le livre de la commune de Chavannes-des-Bois ainsi que deux livres de « Mix et Remix institutions politiques suisses et vaudoises », offerts par la commune. Elle leur demande si elles souhaitent se faire assermenter ce soir ou y réfléchir. Elles répondent souhaiter y réfléchir. Cette promotion se termine par les applaudissements de l'assemblée.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017

Modifications

1- Mme A. Rollini souhaite remplacer en page 4, 2^{ème} ligne : « Dès lors, un projet RégioNyon **dépendant** de celui de Gland ... » par « Dès lors, un projet RégioNyon **pendant** de celui de Gland.. ».

2- Mme M. de Matteo souhaite apporter une précision en page 4, sous ASCOT, 2^{ème} ligne : « Des travaux d'agrandissement du restaurant Necker **sont en cours** » par « Des travaux d'agrandissement du restaurant Necker **ont été entrepris et finalisés cet été**. Le restaurant accueille 180 au lieu de 132 places. » Madame Véronique Breda, Présidente de l'ASCOT précise que seules des finitions d'aménagement sont encore en cours.

3- Mme V. Green souhaite rectifier en page 4, sous AJET, 2^{ème} ligne : «... les pauses-déjeuner sont intégrées dans les **APE** » par « ... les pauses-déjeuner ont été intégrées dans les **UAPE** ».

4- Mme V. Green souhaite également remplacer en page 4, sous Fête de la vigne : «.... **entièrement organisée par Mme Matylida et M. Nicolas Levet** » par « .. **organisée par la Ville de Nyon avec la présence de Mme Matylida et M. Nicolas Levet** ».

5- Mme A.-F. Robyr Comminot souhaite reformuler la phrase en page 6, sous Préavis municipal n° 2/2017, 3^{ème} paragraphe avant la fin : « s'ensuit une discussion **très animée...** » par « s'ensuit une **discussion intense et tendue qui était houleuse avec des propos parfois même virulents.**

6- Mme S. Bertalan souhaite ajouter une autre rectification en page 6, sous Préavis municipal n° 2/2017, 3^{ème} paragraphe avant la fin. « ... entre **la commission** des finances » par « entre **certains membres** de la commission des finances... ». Car il y a eu deux rapports et non pas un seul.

Le procès-verbal est accepté par l'assemblée à la **grande majorité, moins 9 abstentions et 1 refus.**

4. Propositions individuelles et pétitions

Une proposition individuelle de modification du règlement du Conseil général a été émise par Mme A. Rollini concernant le délai de 48h (considéré trop court) prévu pour la réception des rapports des commissions par la Présidente du Conseil général avant chaque séance.

La Présidente soulève que l'interprétation de Mme A. Rollini de la loi sur la computation des délais n'est pas exacte, en revanche elle est entièrement d'accord avec sa proposition. Dans ce cas précis, il n'est pas nécessaire de changer le règlement car celui-ci prévoit le minimum de délai. C'est pourquoi, la Présidente souhaite dorénavant recevoir les rapports des Commissions au minimum 5 jours avant la séance pour pouvoir les mettre à disposition de tous les membres du Conseil général suffisamment en avance pour qu'ils puissent à leur tour en prendre connaissance avant la séance et non pendant la séance.

La Présidente du Conseil général en collaboration avec la Municipalité, va étudier le mode de distribution le plus adéquat pour l'envoi des rapports (par email, sur le site, etc.).

La Présidente passe au vote pour avoir l'accord de l'assemblée pour l'étude et la mise en place de ce changement de délai. L'assemblée accepte la proposition à la majorité.

5. Communications du bureau

La Présidente, nouvellement élue, se présente brièvement à l'Assemblée.

Habitante de Chavannes-des-Bois depuis 2005, elle est membre du Conseil général depuis 2013. Pendant cette période elle a également été membre des commissions d'urbanisme et des bâtiments et des finances. Elle continue à être membre de la commission d'embellissement de Chavannes-des-Bois.

Elle est mariée, mère de trois enfants, diplômée en Economie et Management. Elle a travaillé en Italie et en Afrique du Sud et a la double nationalité (italienne et suisse).

Démission du Syndic, M. Stephan Comminot

Le 28 octobre le Conseil général a reçu la lettre de démission du Syndic, M. Stephan Comminot pour le 30 novembre. En accord avec ce dernier, la Présidente a décidé de ne pas donner lecture de la lettre à l'assemblée car étant trop longue et écrite dans un moment de frustration et colère. M. Stephan Comminot reste Municipal jusqu'à la fin de la législature. Le Bureau du Conseil général le remercie pour son travail toujours effectué avec diligence et abnégation. M. S. Comminot est applaudi par l'assemblée.

Election du Nouveau Syndic, M. Roberto Dotta

Après une élection tacite au sein de la Municipalité effectuée le 20 novembre et l'assermentation qui a eu lieu le 27 novembre, depuis le 1^{er} décembre 2017, M. Roberto Dotta est notre nouveau Syndic. Le Conseil général lui souhaite de faire son travail avec confiance et avec son entier soutien. M. R. Dotta est applaudi par l'assemblée.

6. Communications des représentants aux associations intercommunales

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

A la demande de Mme A. Rollini, Présidente de la commission de gestion, M. A. Fiaux donne lecture du Rapport des SITSE de manière plus exhaustive en mentionnant spécifiquement les recommandations pour permettre aux législatifs communaux d'être informés de manière satisfaisante des activités et des résultats de l'association d'ici 2020:

- Clarification de la structure organisationnelle
- Création d'un plan stratégique et financier
- Clarification du rôle des délégués intercommunaux
- Clarification du rôle des organes de surveillance
- Implémentation d'un système de contrôle interne

AJET (Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte)

Mme Mathilde Maradan lit le rapport des délégués de l'AJET.

Le mercredi 22 novembre s'est tenue l'assemblée ordinaire du conseil intercommunal de l'AJET. Le Comité de direction a rappelé les changements qui ont eu lieu durant l'année ou ceux qui vont survenir au sein de l'AJET. La crèche de Crans est presque complète excepté au sein de la section des grands. Les pauses-déjeuner étant maintenant intégrées dans les UAPE bénéficient également d'une subvention. La crèche de Chavannes-des-Bois ouvrira ses portes en août 2018 avec 44 places en tout. Les goûters seront facturés. Le budget 2018 a été adopté tel que présenté. L'augmentation des coûts en 2018 est notamment dû au fait que la crèche de Crans va fonctionner toute l'année et que la crèche de Chavannes-des-Bois commencera à fonctionner en milieu d'année. Les frais des UAPE avec les pauses-déjeuner sont également en hausse.

ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Lors de la dernière assemblée de l'ASCOT qui s'est tenue le 14 novembre 2017, le budget 2018 nous a été présenté. Après quelques explications de certains points et sur recommandation de la commission de gestion et des finances, il a été approuvé.

S'agissant des transports scolaires, la commission de gestion et des finances avait invité le Comité de direction à étudier plusieurs possibilités pour diminuer les coûts. Environ 300 élèves utilisent les transports publics, tandis que 350 se déplacent en bus scolaire.

Au sujet des données de fréquentation actuelles, en Terre Sainte, il y a 1'373 élèves scolarisés en primaire et 487 élèves en secondaire. Il faut noter qu'environ 40% des élèves de Terre Sainte sont scolarisés en école privée, ce qui déleste les classes dans le publique, épargnant ainsi des charges complémentaires. Ce pourcentage est toutefois variable d'une année à l'autre.

L'assemblée s'est terminée sur un sujet festif, puisque la bibliothèque du bâtiment des Rojalets fête ses 10 ans. A cette occasion, plusieurs activités seront organisées en 2018. Un flyer sera consultable sur le site internet de chaque commune.

Conseil intercommunal du Conseil régional (Région Nyon)

Mme A. Rollini lit son rapport sur les réunions du Conseil général.

Il y a une nouvelle défection du Conseil régional de la part de la commune de Chésereux.

Les communes du Disren ont accepté :

- De contribuer à l'extension du musée du Léman pour un montant de CHF 90'121.-. La commune de Nyon est l'unique porteur principal.

- De financer la réalisation de la première étape d'un pôle de tourisme de nature à la Givrine (environ CHF 261'000.-). Les porteurs du projet sont St-Cergue, Givrins, Trélex et Genolier.
- De refaire la refonte du site internet et de l'identité visuelle du Conseil régional pour CHF 50'000.-

Les communes du Conseil régional ont accepté le budget 2018 qui a augmenté de CHF 3'600'000.- par rapport à l'année dernière, ce qui s'explique par l'introduction du compte Disren dans la comptabilité courant janvier. Prochainement notre commune recevra le décompte Disren.

En rapport à l'interpellation de M. Wahlen sur les fonds dédiés aux transports publics, le Codir a répondu qu'à l'heure actuelle, il ne s'est pas penché sur la question.

7. Communications de la Municipalité

M. R. Dotta, Syndic

Administration générale

Après 20 ans au service de la commune, M. Bernard Pauli a pris sa retraite. La Municipalité réitère ses sincères remerciements à M. Pauli pour ses années de travail au sein de l'administration communale (espaces verts et conciergerie).

M. Ueli Graber, qui occupe déjà la fonction de patrouilleur, a repris en mains la conciergerie du bâtiment communal depuis le 11 décembre. Il s'agit d'un poste à 70% qu'il occupera jusqu'à l'arrivée d'un couple de concierges l'année prochaine. La Municipalité lui souhaite tout de bon pour son nouveau poste.

La secrétaire municipale, Mme Jocelyne Berthoud, prendra son départ le vendredi 22 décembre après presque 7 ans au service de la commune. La Municipalité lui exprime ses vifs remerciements pour ses années de travail au sein de l'administration communale et lui souhaite beaucoup de succès pour le poste à son nouveau lieu de vie.

La Municipalité vient de lancer une annonce pour une nouvelle secrétaire municipale. Dans l'entretemps, elle espère pouvoir engager cette semaine encore une remplaçante à 50-60% qui assurera la transition pour les prochains mois.

Aménagement du territoire LATC

Le 4^{ème} plan directeur cantonal a été adopté par le Grand Conseil puis le Conseil d'Etat en juin. Cela permet de mettre en œuvre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC) entrée en vigueur en 2014. Après avoir rappelé les principaux objectifs de la LAT, M. Dotta explique l'impact du nouveau plan directeur cantonal au niveau de la croissance de la population à l'horizon 2036. A part un léger dépassement démographique, notre commune respecte toutes les dispositions et n'est pas obligée de refaire son plan d'affectation pendant la législature en cours.

Transports publics – zones tarifaires ligne U

Contrairement à un accord trouvé en séance avec unireso mi-juin, le groupe de concertation Vaud-Genève-unireso-Mobilis a informé les communes partenaires de la ligne U qu'aucun changement de zones tarifaires ne pourra finalement se faire dans la région à l'horizon de fin 2019, à cause de la mise en œuvre de divers grands projets (Léman Express, trains au quart d'heure). Concrètement, ça veut dire que les utilisateurs de la ligne U à Chavannes-des-Bois devront continuer à payer un abonnement 4 zones tarifaires pour se rendre à Genève au lieu de trois zones tarifaires comme c'était prévu pour fin 2018. Les trois communes vont néanmoins essayer de trouver un compromis avec le groupe de concertation.

M. R. Beaud, Municipal

Etat des finances communales

Lors de la séance du CG du 19 juin 2017, M. R. Beaud a informé que la commune était au bénéfice depuis fin novembre 2016 d'un prêt de Postfinance au montant de CHF 2'500'000.- pour une durée de 5 ans au taux de 0,2%. A mi-juin de cette année, en raison de la très forte diminution des rentrées fiscales en comparaison avec la même période de 2016, la Municipalité a recouru à un emprunt à court terme (3 mois), renouvelable de CHF 1'800'000.- au taux de 0.04%, auprès des Rentes genevoises. Cet emprunt a été renouvelé en septembre pour 3 mois au taux de -0.03%.

En novembre, afin d'être en capacité de faire face à ses obligations, la Municipalité a sollicité et obtenu un nouveau prêt à court terme des Rentes genevoises de CHF 1'500'000.- au même taux négatif que le précédent, soit -0.03%. Ces deux emprunts qui totalisent CHF 3'300'000.- viennent d'être renouvelés pour 3 mois aux mêmes conditions, soit jusqu'en mars 2018.

En résumé, la commune totalise des emprunts à hauteur de CHF 5'800'000.-.

Comme déjà souligné durant la dernière séance du 23 octobre, les paramètres financiers qui influent négativement sur les rentrées fiscales 2017, déjà perceptibles à fin 2016, sont :

- Recul significatif des impôts non récurrents (droits de mutation, impôt sur les gains immobiliers) ;
- Baisse des impôts récurrents (impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques en particulier) ;
- Accroissement des charges liées à l'instruction publique ;
- Incidences du PF 17 (ex-RIE III) via la péréquation intercommunale.

La marge de manœuvre de la Municipalité devient de plus en plus restreinte – hausse des coûts et baisse des rentrées fiscales sans ajustement approprié du taux d'imposition – ce qui amènera très vraisemblablement la Municipalité à soumettre au Conseil général courant 2018 un préavis pour obtenir un crédit destiné à couvrir non pas un investissement, mais les charges inscrites au budget de fonctionnement et les amortissements obligatoires des dépenses d'investissements consenties antérieurement.

A ce propos, lors de la rencontre des syndics du district de Nyon du 4 décembre, Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, est intervenue sur les divers volets de la péréquation financière, notamment sur son mécanisme, ses buts et ses évolutions récentes (septembre 2016, novembre 2017) ainsi que sur les effets de PF 17 :

- RIE III vaudoise entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019.
- PF 17 fédéral entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020.
- Impact des nouvelles dispositions pour les communes du district de Nyon, chiffres basés sur les valeurs 2016 en intégrant les nouvelles dispositions votées en 2016 et 2017 avec leur plein effet entrant en vigueur en 2019. Il s'agit d'une simulation théorique qui ne tient compte ni de l'introduction de la RIE III vaudoise, ni de PF 17, ni d'éventuelles augmentations de la facture sociale.
- Impact pour les communes en points d'impôt :
- **Chavannes-des-Bois: + 3.35**
- Crans : + 6.77
- Founex : + 6.13
- Coppet : + 6.05
- Tannay : + 5.40
- Commugny : + 5.35
- Chavannes-de-Bogis : + 4.34
- Mies : + 3.31
- Bogis-Bossey : + 1.73

En conclusion, la Municipalité regrette la décision prise le 23 octobre dernier du Conseil général de n'augmenter le taux d'impôt communal que de 4 points au lieu de 8 points d'impôts. Ce qui prive la commune de ressources financières importantes à son bon fonctionnement.

M. Stephan Comminot ; Municipal

En réponse au postulat de Mme Van Lancker concernant le Chemin des Mouilles, la solution proposée dans le postulat n'est pas applicable. Le Rapport sur l'avant-étude d'une route de contournement communal est joint en annexe de ce procès-verbal.

Mme Maria de Matteo, Municipale

Halloween

Mme M. de Matteo félicite les mamans organisatrices de la fête d'Halloween et du cortège de cette année qui se sont très bien déroulés.

Commission d'embellissement

Mme M.de Matteo remercie les dames pour l'embellissement du village et de la salle communale pour Noël et rappelle que la commission recherche toujours des personnes bénévoles (contre repas 1 x par année au Relais des Chasseurs).

CESCOT

Le Cescot organise les futures élections 2018 des parents d'élèves du primaire et du secondaire en Terre Sainte. Les bulletins de candidature sont à renvoyer jusqu'au 13 décembre et Mme de Matteo espère qu'il y aura des représentants de Chavannes-des-Bois.

M. Vincent Quadri, Municipal

M. Quadri rappelle à l'assemblée les différents clubs sportifs pratiquant du sport dans le bâtiment Communal et invite les personnes intéressées à consulter le site pour plus de détail.

8. Election d'un membre à la commission d'urbanisme et des bâtiments

Afin de maintenir le nombre impair des membres de la commission après les démissions d'elle-même et de M. M. Kammacher, la Présidente invite les membres du Conseil à se présenter pour ce poste. Personne ne s'est manifesté, ce point sera donc mis à l'ordre du jour de la prochaine séance

Mme A. Rollini rappelle à la Présidente que le Conseil régional a besoin d'un(e) suppléant(e) suite à sa propre démission. La Présidente s'excuse d'avoir omis ce point à l'ordre du jour, il sera reporté à la prochaine séance.

9. Préavis municipal n° 3/2017 concernant les statuts de l'ASCOT

Mme M. de Matteo et Mme V. Breda, Présidente de l'ASCOT, présentent le préavis no 3/2017.

Suite à la révision de la Loi sur les communes (LC) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) entrée en vigueur le 1^{er} aout 2013, il devenait nécessaire de réviser les statuts de l'ASCOT. Une commission ad hoc a été créée en mars dernier pour cette révision.

Mme V. Green lit le rapport.

La commission ad hoc a finalisé son rapport et relève que les statuts demeurent inchangés et ont simplement été adaptés aux nouvelles exigences de la loi sur les communes sauf quelques petits changements sur le but de l'association au niveau des activités périscolaires.

La commission ad hoc recommande au Conseil d'approuver le préavis municipal no 3/2017.

La Présidente ouvre la discussion et demande s'il y a des questions.

Mme A. Rollini souhaite voir dans les prochains préavis établis au sein de la Municipalité, les deux versions l'une à côté de l'autre (ancienne et nouvelle) pour faciliter la compréhension des modifications apportées.

La Présidente passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 11 décembre 2017

Vu le préavis municipal n° 3/2017 du 13 nov. 2017 concernant les statuts de l'ASCOT
Ouï le rapport de la commission ad hoc
Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'approuver le préavis n° 3/ 2017 relatif à la révision des statuts de l'ASCOT

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 3/2017 **à la majorité avec 3 absentions.**

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 11 décembre 2017

Vu le préavis municipal n° 3/2017 du 13 nov. 2017 concernant les statuts de l'ASCOT
Ouï le rapport de la commission ad hoc
Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'approuver le préavis n° 3/2017 relatif à la révision des statuts de l'ASCOT et donc les statuts révisés.

Le Conseil général accepte l'extrait de procès-verbal du préavis municipal n° 3/2017 **à l'unanimité.**

10. Préavis municipal n° 4/2017 concernant le budget 2018

M. M. Volpi lit le rapport de la commission des finances.

La commission des finances s'est réunie plusieurs fois avec la Municipalité pour une revue exhaustive des postes du budget de fonctionnement pour l'année 2018. La commission des finances considère avoir reçu toutes les explications relatives à ses demandes pour prendre position.

Lors de la séance du 23 octobre 2017, la commission des finances proposait un plan en 4 étapes pour réduire le déficit budgétaire du montant correspondant à 4 points d'impôts :

- Augmenter l'impôt de 4 points en 2018 (accepté par le Conseil général).
- Privilégier les investissements autofinancés en 2018.
- Revoir le budget 2018.
- Etudier nouvelles sources de revenus avec la Municipalité.

La commission des finances a identifié des mesures d'économie potentielles :

- Réduction des coûts pour un montant de CHF 61'700.- .
- Augmentation d'un poste de recette budgétaire de CHF 50'000.-.

La commission des finances a également identifié des mesures d'économie potentielles pour les trois prochaines années :

- 2019 : fin de la subvention annuelle de CHF 103'000.- en faveur de la ligne U. Les cantons de VD et GE reprendront très probablement ce financement à leur charge.
- 2020 : sortie du DISREN, soit une économie de CHF 60'000.- par an.
- 2021 : sortie de la participation aux coûts liés à l'association culturelle, sportive et sociale de Terre Sainte, (pot commun) pour un montant de CHF 41'000.- par an.

Ces 3 mesures représenteront une réduction supplémentaire de CHF 315'700.- en 2021.

Sur la base de ces arguments, la commission des finances recommande à la majorité d'adopter les 17 amendements au préavis 4/2017.

M. R. Beaud explique la position de la Municipalité à l'assemblée.

La Municipalité a accepté un certain nombre de propositions de réductions budgétaires émises par la commission et souhaite apporter des précisions :

Réductions budgétaires proposées totalisant CHF 61'700.- soit un peu moins d'un point d'impôt

Dans son rapport concernant l'arrêté d'imposition communal 2018, la commission des finances avait pour objectif une baisse des dépenses correspondant à au moins 4 points d'impôt, soit une réduction des dépenses de l'ordre de CHF 250'000.-. La Municipalité avait prévenu qu'un tel objectif était tout simplement utopiste.

Inscription d'une recette budgétaire de CHF 50'000 au titre de droits de mutation

Il apparaît clairement que l'on ne peut pas additionner une recette budgétaire improbable de CHF 50'000, sur laquelle la Municipalité n'a aucune emprise, avec les réductions budgétaires proposées totalisant CHF 61'700.-.

Suppression du rabais de 50% sur la taxe déchets pour les ayants droit (allègement de la taxe forfaitaire de compétence municipale selon directive du 18 février 2013)

La commission des finances propose de supprimer le rabais de 50% sur la taxe forfaitaire que la Municipalité a décidé de porter de CHF 80 à CHF 110 TTC pour tendre à la couverture totale du compte 45 par la taxe forfaitaire (cf. PM 2/2017 sur l'arrêté d'imposition communal 2018, chiffre 4). Pour rappel, actuellement, les enfants et adolescents ne paient que la moitié de la taxe forfaitaire, soit CHF 40. Avec la suppression du rabais, ils paieront la taxe forfaitaire comme les adultes, soit CHF 110. Dès la décision prise sur ce point par le CG que la Municipalité fera sienne, une demande sera adressée à M. Prix pour rendre l'augmentation de la taxe forfaitaire effective.

Réduction de CHF 14'000 des frais de réception et de manifestation

La Municipalité décidera de cas en cas du maintien ou de la suppression de telle ou telle manifestation dans le cadre de la politique affirmée de compression des dépenses.

Mesures d'économies potentielles au-delà de 2018

En identifiant dans son rapport des mesures d'économie potentielles pour les trois prochaines années, la commission outrepassa le cadre de son mandat.

MM M. Volpi et A. Berger donnent des explications complémentaires sur le contenu de certaines lignes budgétaires en discussion.

La Présidente demande l'autorisation à l'assemblée de voter les amendements dans l'ordre croissant des postes budgétaires pour faciliter la votation et non pas dans l'ordre présenté par la commission.

Après obtention de l'autorisation, la Présidente passe au vote pour chaque amendement.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 11 décembre 2017

Vu le préavis de la municipalité n° 4/2017 concernant le budget 2018, du 13 nov. 2017

Ouï le rapport de la commission des finances

Vu les résultats des votations sur les amendements suivants:

1 ligne budgétaire	110.3150 – de CHF	4'000.- à CHF	2'800.-	45 oui ,	1 non,	6 abst
2 ligne budgétaire	110.3170 – de CHF	44'000.- à CHF	30'000.-	35 oui ,	15 non,	2 abst
3 ligne budgétaire	110.3190 – de CHF	14'000.- à CHF	11'000.-	43 oui ,	1 non,	8 abst
4 ligne budgétaire	210.4040 – + CHF	50'000.- (recette)		32 oui ,	7 non,	13 abst
5 ligne budgétaire	351.3110 – de CHF	1'000.- à CHF	500.-	41 oui ,	7 non,	4 abst
6 ligne budgétaire	352.3110 – de CHF	500.- à CHF	250.-	37 oui ,	12 non,	3 abst
7 ligne budgétaire	353.3110 – de CHF	1'500.- à CHF	750.-	38 oui ,	6 non,	8 abst
8 ligne budgétaire	356.3110 – de CHF	5'000.- à CHF	2'500.-	42 oui ,	5 non,	5 abst
9 ligne budgétaire	357.3110 – de CHF	15'000.- à CHF	7'500.-	41 oui ,	7 non,	4 abst
10 ligne budgétaire	358.3110 – de CHF	1'000.- à CHF	500.-	41 oui ,	6 non,	5 abst
11 ligne budgétaire	430.3110 – de CHF	5'000.- à CHF	2'500.-	42 oui ,	4 non,	6 abst
12 ligne budgétaire	430.3150 – de CHF	10'000.- à CHF	7'000.-	38 oui ,	2 non,	12 abst
13 ligne budgétaire	430.3180 – de CHF	10'000.- à CHF	4'000.-	42 oui ,	2 non,	8 abst
14 ligne budgétaire	440.3110 – de CHF	2'000.- à CHF	1'000.-	38 oui ,	2 non,	12 abst
15 ligne budgétaire	440.3130 – de CHF	5'000.- à CHF	4'000.-	39 oui ,	7 non,	6 abst
16 ligne budgétaire	450.3110 – de CHF	3'000.- à CHF	1'500.-	41 oui ,	0 non,	11 abst
17 ligne budgétaire	710.3666 – de CHF	18'000.- à CHF	1'500.-	36 oui ,	8 non,	8 abst

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'approuver le budget 2018 avec les 17 amendements présentés et acceptés par le Conseil général

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 4/2017 **par 44 oui, 6 non et 2 abstentions**

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 11 décembre 2017

Vu le préavis de la municipalité n° 4/2017 concernant le budget 2018 du 13 nov. 2017

Ouï le rapport de la commission des finances

Vu les amendements suivants:

1 ligne budgétaire	110.3150 - de CHF	4'000.- à CHF	2'800.-
2 ligne budgétaire	110.3170 – de CHF	44'000.- à CHF	30'000.-
3 ligne budgétaire	110.3190 – de CHF	14'000.- à CHF	11'000.-
4 ligne budgétaire	210.4040 – + CHF	50'000.- (recette)	
5 ligne budgétaire	351.3110 – de CHF	1'000.- à CHF	500.-
6 ligne budgétaire	352.3110 – de CHF	500.- à CHF	250.-
7 ligne budgétaire	353.3110 – de CHF	1'500.- à CHF	750.-
8 ligne budgétaire	356.3110 – de CHF	5'000.- à CHF	2'500.-
9 ligne budgétaire	357.3110 – de CHF	15'000.- à CHF	7'500.-

10 ligne budgétaire	358.3110 – de CHF 1'000.- à CHF 500.-
11 ligne budgétaire	430.3110 – de CHF 5'000.- à CHF 2'500.-
12 ligne budgétaire	430.3150 – de CHF 10'000.- à CHF 7'000.-
13 ligne budgétaire	430.3180 – de CHF 10'000.- à CHF 4'000.-
14 ligne budgétaire	440.3110 – de CHF 2'000.- à CHF 1'000.-
15 ligne budgétaire	440.3130 – de CHF 5'000.- à CHF 4'000.-
16 ligne budgétaire	450.3110 – de CHF 3'000.- à CHF 1'500.-
17 ligne budgétaire	710.3666 – de CHF 18'000.- à CHF 1'500.-

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide d'approuver le budget 2018 avec les 17 amendements présentés et acceptés

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'**unanimité**.

11. Divers

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 23h15.

L'assemblée est cordialement invitée à l'apéritif dînatoire.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

La Présidente

La Secrétaire

Rita Alma

Amélia Elkhuisen Morgado